

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



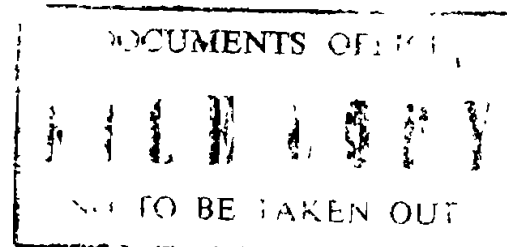
Distr.
LIMITEE



E/CN.14/L.252
13 février 1965

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Septième session
Nairobi, 9-23 février 1965



Projet de résolution

Sujet: Organisation de la recherche et de la formation en Afrique

Présenté par: la délégation du Kenya

La Commission économique pour l'Afrique

Prenant note de la Résolution 34 adoptée à sa troisième session,
Prenant note du document E/CN.14/311, présenté par l'UNESCO à la septième session,

Reconnaissant l'importance que présente la recherche et la formation scientifique, pour accroître le rôle des ressources naturelles dans les plans de développement,

Se félicite de la Résolution 13 C/2.113, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO, à sa treizième session sur la mise en oeuvre du Plan de Lagos élaboré par la Conférence internationale sur l'organisation de la recherche et de la formation en Afrique, organisée et réunie par l'UNESCO en association avec la CEA, pour l'étude, la conservation et l'utilisation des ressources naturelles,

Se félicite également de la décision prise par la Conférence générale de l'UNESCO, à la même session, de créer un centre régional africain pour la science et la technologie, chargé d'aider les pays africains dans leur développement scientifique et technique,

Se félicite en outre de la recommandation récente du Plan de Lagos par la Commission scientifique, technique et de recherche de l'OUA, lors de sa deuxième session tenue à Lagos, du 21 au 25 janvier 1965,

Approuve la résolution de la Conférence générale de l'UNESCO à sa treizième session et prie les gouvernements des Etats membres et des membres associés de la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre, à l'échelon national, sous-régional et régional, les recommandations formulées dans le Plan de Lagos,

Demande au Secrétaire exécutif, en collaboration avec l'UNESCO et les autres institutions spécialisées intéressées, le Fonds spécial et le Programme élargi d'assistance technique, ainsi qu'avec l'Organisation de l'unité africaine, d'aider les gouvernements des Etats membres et des membres associés de la CEA, à mettre en oeuvre le Plan de Lagos.

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



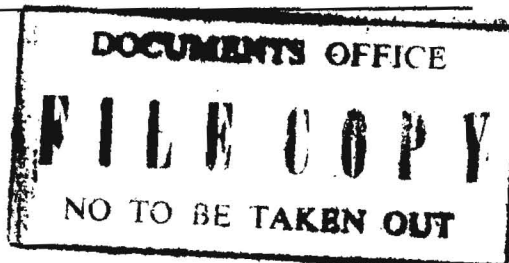
Distr.
LIMITEE



E/CN.14/L.252/Rev.1
17 février 1965

FRANCAIS seulement

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Septième session
Nairobi, 9 - 23 février 1965



Projet de résolution

Sujet : Organisation de la recherche et de la formation en Afrique

Présenté par : la délégation du Kenya

La Commission économique pour l'Afrique

Prenant note de la Résolution 34 adoptée à sa troisième session,

Prenant note du document E/CN.14/311, présenté par l'UNESCO à la septième session,

Reconnaissant l'importance que présente la recherche et la formation scientifique, pour accroître le rôle des ressources naturelles dans les plans de développement,

Se félicite de la Résolution 13 C/2.113, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO, à sa treizième session sur la mise en oeuvre du Plan de Lagos élaboré par la Conférence internationale sur l'organisation de la recherche et la formation en Afrique, en ce qui concerne l'étude, la conservation et l'utilisation des ressources naturelles, organisée et réunie par l'UNESCO en association avec la CEA,

Se félicite également de la décision prise par la Conférence générale de l'UNESCO, à la même session, de créer un Centre régional de science et de technologie pour l'Afrique, chargé d'aider les pays africains dans leur développement scientifique et technique,

Se félicite en outre de la recommandation récente du Plan de Lagos par la Commission scientifique, technique et de recherche de l'OUA, lors de sa deuxième session tenue à Lagos, du 21 au 25 janvier 1965,

Approuve la résolution de la Conférence générale de l'UNESCO à sa treizième session et prie les gouvernements des Etats membres et des membres associés de la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre, à l'échelon national, sous-régional et régional, les recommandations formulées dans le Plan de Lagos,

Demande au Secrétaire exécutif, en collaboration avec l'UNESCO et les autres institutions spécialisées intéressées, le Fonds spécial et le Programme élargi d'assistance technique, ainsi qu'avec l'Organisation de l'unité africaine, d'aider les gouvernements des Etats membres et des membres associés de la CEA, à mettre en oeuvre le Plan de Lagos.